

1. Ouvertures de crédit hypothécaire à mensualités constantes

<b>Formules à taux fixe quotité 90% à 100%</b>		
Durée	Taux mensuel	Taux annuel correspondant
1 mois – 120 mois	0,4202%	5,16%
121 mois – 180 mois	0,4511%	5,55%
181 mois – 204 mois	0,4622%	5,69%
205 mois – 240 mois	0,4765%	5,87%
241 mois – 264 mois	0,4931%	6,08%
265 mois – 300 mois	0,5033%	6,21%
301 mois – 360 mois	0,5450%	6,74%

<b>Formules à taux révisable quotité 90% à 100% et durée maximale 240 mois</b>			
Formule	Variabilité et indice de référence	Taux mensuel	Taux annuel correspondant
10/5/5	Cap/Floor 2 Indice E	0,4599%	5,66%
5/5/5	Cap/Floor 2 Indice E	0,4273%	5,25%
3/3/3	Cap/Floor 2 Indice C	0,4249%	5,22%

<b>Formules à taux révisable quotité 90% à 100% et durée maximale 300 mois</b>			
Formule	Variabilité et indice de référence	Taux mensuel	Taux annuel correspondant
20/5	Cap/Floor 2 Indice E	0,5041%	6,22%
10/5/5	Cap/Floor 2 Indice E	0,4733%	5,83%
5/5/5	Cap/Floor 2 Indice E	0,4384%	5,39%
3/3/3	Cap/Floor 2 Indice C	0,4353%	5,35%

Indices de référence pour les formules à taux variable :

Mois	08/2025	
	Taux mensuel	Taux annuel correspondant
Indice C	0,1785	2,163
Indice E	0,2082	2,527

En cas de taux variable, le taux d'intérêt n'est effectivement relevé ou abaissé que si la différence par rapport au taux d'intérêt de la période précédente est d'au moins 0,008% par mois (environ 0,1% par an).

Valeurs du Cap/Floor 2 :

	Taux mensuel	Taux annuel correspondant
Cap/Floor 2	0,1600 %	1,937 %

2. Réductions de taux

Réduction	Taux mensuel	Taux annuel correspondant
Réduction pour quotité $\leq 90\%$	0,04986%	0,60%
Réduction pour quotité $\leq 80\%$ dans le cas de biens immobiliers destiné à la location	0,04986%	0,60%
Réduction «habitations économies en énergie» (pour PEB $\leq 150$ KWH) Sont exclus : financement de nouveaux projets : achat terrain + construction, achat sur plan, achat sous le régime TVA, construction, refinancement interne.	0,0083%	0,10 %
Réduction «habitations économies en énergie» (pour PEB $\leq 300$ KWH avec quotité $> 90\%$ en $\leq 100\%$ ) ) Sont exclus : financement de nouveaux projets : achat terrain + construction, achat sur plan, achat sous le régime TVA, construction, refinancement interne.	0,0166%	0,20%
Réduction conditionnelle « DOMICILIATION »	0,0083%	0,10%
Réduction conditionnelle INCENDIE (*)	0,0249%	0,30%
Réduction conditionnelle ASSURANCE SOLDE		

RESTANT DU (*)	0,0249%	0,30%
Réduction conditionnelle PROTECTION	0,0083%	0,10%
Réduction conditionnelle NOUVELLES CONSTRUCTIONS RESIDENTIELLES ECONOMES EN ENERGIE	0,083%	0,10%
Réduction conditionnelle RENOVATIONS ECONOMES EN ENERGIE	0,0083%	0,10%
Réduction conditionnelle REDUCTION DIFFEREE	0,0083%	0,10%

La réduction conditionnelle DOMICILIATION est accordée pour autant les mensualités soient payées par domiciliation sur un compte de l'emprunteur auprès de son institution financière.

La réduction conditionnelle INCENDIE est accordée pour autant qu'une assurance incendie couvrant l'immeuble en garante ou l'immeuble faisant l'objet du crédit soit existante ou conclue auprès de DVV.

La réduction conditionnelle ASSURANCE SOLDE RESTANT DU est accordée pour autant qu'au moins une assurance solde restant dû couvrant 100% du montant total du crédit soit existante ou conclue auprès de DVV.

La réduction conditionnelle PROTECTION est accordée pour autant que des polices d'assurance solde restant dû couvrant 100 % du montant du prêt par emprunteur existent ou soient souscrites auprès de DVV .

La réduction conditionnelle NOUVELLES CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELLES ECONOMES EN ENERGIE est accordée à condition qu'il s'agisse de la construction d'un nouveau bâtiment. La réduction n'est définitive qu'après réception du certificat PEB de la nouvelle construction.

La réduction conditionnelle RÉNOVATION ECONOMES EN ENERGIE est accordée à condition qu'il s'agisse d'une rénovation qui montre une amélioration d'au moins 30 % par rapport au certificat PEB lié à la demande de crédit. La réduction n'est définitive qu'après la fourniture du nouveau certificat PEB (après rénovation) où l'amélioration de 30 % est prouvée.

La réduction conditionnelle RÉDUCTION DIFFÉRÉE est accordée à condition qu'un certificat PEB soit fourni dans les 7 ans suivant l'acte de crédit et qu'il en résulte que le nouveau score PEB du logement est inférieur ou égal à 150 kWh/(m<sup>2</sup> an).

### 3. Majorations de taux (\*)

Majoration	Taux mensuel	Taux annuel correspondant
Second rang	0,0208%	0,25%
Quotité ≥101% (< 106%)	0,0125%	0,15%

(\*) sous réserve de l'acceptation du dossier

#### 4. Frais

Frais de nouveau dossier	€ 350,00
Frais de dossier pour reprise d'encours	€ 350,00
Refinancement interne	€ 175,00
Adaptation de l'offre à la demande du client, après l'acceptation de l'offre et avant la signature de l'acte de crédit	€ 100,00
Indemnité de emploi	3 mois d'intérêts sur le capital remboursé anticipativement
Transfert d'hypothèque, désolidarisation d'un emprunteur ou d'une caution, modification des modalités du crédit à la demande de l'emprunteur, modification de l'affectant hypothécaire	€ 175,00
Nouvelle co-débiton d'un emprunteur/nouvelle caution	€ 100,00
Mainlevée partielle et cession de rang	€ 175,00
Duplicata d'attestation fiscale de base	€ 10,00

## 5. Exemple représentatif

Un crédit hypothécaire, destiné au logement occupé par le propriétaire, couvert à 100% par une hypothèque et pour une quotité de 80%.

Montant emprunté	250.000 EUR	
Formule	25 jaar fixe	5/5/5 cap 2
Durée (mois)	300	3000
Taux débiteur annuel (*)	3,825%	4,064%
Mensualité	1.286,62 EUR	1.318,18 EUR
Mensualité maximale	1.286,62 EUR	1.548,52 EUR
Montant totale à rembourser (frais et primes d'assurance compris)	398.136,76 EUR	418.295,42 EUR
Frais de dossier	350 EUR	
Frais inscription hypothécaire	5.360,70 EUR	
Prime annuel ASRD (min. 100%) 16 fois à payer souscrite par un non-fumeur de 35 ans	400,94 EUR	404,91 EUR
Prime annuelle assurance incendie. 25 fois à payer (prime indicative)	425,00 EUR	
Intérêts intercalaires	26,11 EUR	27,71 EUR
Taux Annuel Effectif Global (T.A.E.G.)	4,53%	4,77%
Taux Annuel Effectif Global maximale	4,53%	5,91%

(\*) Réduction pour une quotité  $\leq 90\%$  et réductions Incendie, Assurance solde restant dû et Domiciliation.